

Greffé
du Tribunal de Commerce de
Briey
SCP SCHNEIDER ET MIZRAHI
PALAIS DE JUSTICE
B.P. 20083
54153 BRIEY CEDEX

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

Sàrl AZ MEDICAL
3 rue Alfred Labbé
54350 MONT SAINT MARTIN

Dépôt effectué par :

EUROGEFID
14 avenue de la Gare
BP 13
55600 MONTMEDY

Numéro RCS : Briey B 422 605 204

<9549/1999B00051>

Pièces déposées le 10/11/2008

Numéro : 280900

Procès-verbal d'Assemblée Ordinaire du 26/09/2008
- Changement de Gérant

De Greffier,



AZ MEDICAL

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 7 622.45 EUROS

SIEGE SOCIAL : 3 RUE ALFRED LABBE

54350 MONT SAINT MARTIN (MEURTHE ET MOSELLE)

422 605 204 RCS BRIEY

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 26 Septembre 2008

L'an deux mille huit,

et le vingt six septembre

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- | | |
|---|-----------|
| - Madame Claudine SZTUKA, propriétaire de..... | 251 parts |
| - Monsieur Jean-Francois SZTUKA, propriétaire de..... | 249 parts |

soit un total de 500 parts

sur les cinq cents (500) parts composant le capital social.

Monsieur Jean-Francois SZTUKA, nommé secrétaire, préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Démission de Madame Claudine SZTUKA
- Nomination d'un nouveau gérant,

Monsieur le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

En remplacement de Madame Claudine SZTUKA démissionnaire au 1^{er} octobre de ses fonctions de co-gérante l'assemblée générale sur proposition de la gérance décide de nommer :

- Monsieur Dominique MAIOLO, demeurant à BREHAIN LA VILLE (Meurthe et Moselle) 10 rue Brehain la Cour,

en qualité de nouveau gérant à compter du 1^{er} octobre et pour une durée indéterminée.

Monsieur Dominique MAIOLO exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Sa rémunération sera fixée lors d'une délibération ultérieure. Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés

- Claudine SZTUKA  CS

- Jean-Francois SZTUKA 

- Dominique MAIOLO 

